

Question de Marie-Claire CARRERE-GEE et des élus Républicains et Indépendants

Les nuisances occasionnées par le City stade Lionel Assouad se poursuivent et continuent de rendre infernale la vie des riverains.

Lors du Conseil d'arrondissement du 10 septembre dernier, en réponse aux interrogations d'élus et d'habitants, vous vous êtes engagée, Madame la Maire, à questionner les services sur les études techniques qui ont été réalisées préalablement au choix d'implantation du City stade Lionel Assouad.

Sur le double fondement de la loi du 17 juillet 1978 modifiée concernant l'accès aux documents administratifs et du droit à l'information des élus consacré par le code général des collectivités territoriales, nous vous demandons, Madame la Maire, de bien vouloir communiquer, par les voies de votre choix – en réunion du Conseil d'arrondissement, par mail ou en consultation à la Mairie, le dossier administratif concernant l'implantation du City stade.

Nous souhaitons également connaître les modalités selon laquelle la Mairie de Paris et la Mairie du 14^e prennent en compte les recommandations du Conseil national du bruit sur l'implantation des aires de sports de plein air en milieu habité (Guide du CNB, décembre 2011).

Enfin, comme nous l'avons demandé au Conseil de Paris, nous souhaitons savoir quand vous entreprendrez l'identification d'un autre lieu d'implantation pour le City stade.